

COMPIÈGNE

URBANISME

Quel est l'avenir de l'ancienne maison d'arrêt ?

L'ancienne prison de Compiègne se situe dans le « triangle d'or », quartier des veneurs. Ouverte en 1867, elle ferme ses portes en décembre 2015. Durant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux Résistants y ont été enfermés avant leur déportation via le camp de Royallieu. Vetuste, elle faisait l'objet de plaintes des riverains alentours pour nuisances sonores.

Vendue aux enchères le 23 septembre 2020 pour 1,53 millions d'euros, elle avait pourtant été mise à prix pour 530 000 euros. Une visite préalable obligatoire avait été imposée aux enchérisseurs. Ses 4130m² (surface bâtie existante de 2594 m²), font à présent l'objet d'hypothèses de construction, de rénovation ou même de destruction.



Vendu aux enchères le 23 septembre 2020 pour 1,53 millions d'euros, ses 4130m² sont à présent à la disposition d'Antoine Liogier, qui s'est offert le bâtiment datant du XIX^{ème} siècle.



L'ancienne prison devrait être réhabilitée et végétalisée dans un style moderne par l'acquéreur.

« AUCUN INTÉRÊT HISTORIQUE PARTICULIER » SELON LE MAIRE

L'acquéreur de 49 ans, Antoine Liogier, est patron de Sofipari, holding de gestion financière. Il possède en outre quatre Ehpad dans la ville. Son acte de vente ne sera définitif qu'en septembre 2021. Les murs d'enceinte et le portail seront obligatoirement maintenus en cas de rénovation, selon l'architecte des bâtiments de France en

charge de l'expertise.

L'Etat a vendu à Antoine Liogier ce bâtiment sous la forme d'enchères au regard d'un projet et d'un prix. Il demandait à chaque porteur de projet de présenter un dossier. « On sera vigilants pour que ce projet soit conforme au plan local d'urbanisme et convienne aux riverains qui sont dans les rues adjacentes », explique Benjamin Oury, en charge de l'urbanisme à la ville. « Antoine Liogier veut maintenir les bâtiments existants, contrairement à certains porteurs de projets qui

voulaient les détruire. C'est son choix. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas laisser des bâtiments comme cela se dégrader, donc il faudra une rénovation. On est sur un site assez intéressant où il y a du potentiel, poursuit-il, avant de prévenir. On est sur un projet qui va prendre du temps et l'architecte des bâtiments de France sera très attentif au maintien des murs et du portail. »

Philippe Marini, maire de la ville, n'a au moment où nous le contactons pas eu connaissance d'un projet. « À titre personnel, je pense que le

bâtiment de l'ancienne prison n'ayant pas d'intérêt patrimonial ou historique particulier, il doit être démoli. Maintenant il appartient à un investisseur particulier. »

UNE VOLONTÉ DE CONSERVATION ET DE RÉHABILITATION

De son côté le principal intéressé, l'acquéreur Antoine Liogier, a déjà de l'expérience dans le bâtiment. Il se découvre une passion pour l'architecture et le patrimoine bâti en construisant des EHPAD dans la ville. Pour Jean-Marc Jehan,

architecte de l'opération, le bâtiment « présente une grande qualité constructive avec une architecture pure faite de murs épais avec leur appareillage soigné en pierre de taille. » L'acquéreur et son architecte ont la volonté de conserver le bâtiment principal débarrassé des rajouts et annexes ultérieures pour que cet édifice du 19ème « retrouve sa force d'origine. »

Dans une note de synthèse rendue le 18 août dernier, l'architecte Jean-Marc Jehan condense ses réflexions. À la pointe sud de la parcelle, le porche d'entrée historique, qui se trouvait là autrefois, sera rouvert sur le carrefour de l'avenue de la Résistance et de la Procession. Dans sa note de synthèse, l'architecte d'Antoine Liogier explique qu'ils souhaitent « transformer l'aspect carcéral du bâtiment ; La réhabilitation sera résolument contemporaine dans le traitement des finitions architecturales ainsi que dans les aménagements intérieurs, offrant ainsi une seconde vie au bâtiment. Les espaces extérieurs seront traités avec soin afin de faire une place à la nature en ville. La végétalisation de cet ensemble architectural sera l'un des enjeux majeurs de cette restructuration. »

ÉCOLOGIE ET USAGES DU SITE EN RÉFLEXION

Antoine Liogier se dit sensible à l'écologie et souhaite minimiser l'empreinte carbone pour la réhabilitation du site. « Face à la nécessité d'une transition écologique, il est impératif de réhabiliter plutôt que de démolir ou de construire du neuf. L'un des enjeux est de changer le regard que les compiégnois portent sur ce patrimoine et de (re)connecter le site à la ville et ses habitants. » Il annonce qu'il sera « extrêmement attentif à l'optimisation de la consommation énergétique de l'édifice, à travailler avec des matériaux peu émissifs et renouvelables, à ré-employer sur place les matériaux, à faire intervenir des acteurs du territoire, à planter des essences locales. »

Bien qu'il soit envisagé, en accord avec le PLU, de réaliser des logements, l'acquéreur réfléchit à d'autres usages pour ce site unique. En attendant que le programme de l'opération de reconversion des haras (Grandes Écuries du Roy) se fixe et que la programmation définitive de la prison soit arrêtée, Antoine Liogier souhaiterait occuper le lieu de façon temporaire afin d'écarter tout risque de squat et de dégradation.

Alexandra GIRAUD